

RELATIONS INTERNATIONALES


GUAYNE FRANÇAISE

LETTRE NON AFFRANCHIE TAXÉE 35 CENTIMES



Lettre non affranchie du 4 septembre 1850 de Cayenne pour Rennes (Monsieur J. Virriot faubourg d'antrain à Rennes). Mention manuscrite d'acheminement par paquebot français : « par les paquebots pour Bordeaux ». Cachet rouge d'entrée en France par Pauillac



FIG. 191. (Réfêrence n°191 de R. Salles) daté du 28 octobre 1850. Taxe manuscrite de 35 centimes applicable aux lettres en provenance des colonies françaises : 25 centimes de port intérieur plus 10 centimes de voie de mer. Marque de la Guyane . Au verso, cachet d'arrivée à Bordeaux du 29 octobre, de transit par Nantes du 30 octobre et d'arrivée à Rennes du 31 octobre 1850. La lettre a mis à peu près deux mois pour arriver à sa destination.